



VILLE DE PARMAIN -95620
Tél 01 34 08 95 80 – Fax 01 34 08 95 88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2025/02

Date de Convocation :
25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, Président du CCAS de Parmain.

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

PRÉSENTS :

Renée BOU ANICH, Nadine CALVES, Jean-Luc JOLIT, Armelle BLAISOT, Dominique SUSPERREGUY, Anne FLORKOWSKI, Fenna BALAC, Émile LHOMME

ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Nicole DODRELLE donne pouvoir à Renée BOU ANICH

ABSENTE EXCUSÉE :

Dominique MOURGET

OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, notamment en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientations budgétaires. Ces dispositions imposent aux collectivités locales de présenter lors de son débat d'orientations budgétaires un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,

CONSIDÉRANT que cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics,

CONSIDÉRANT que le rapport doit contenir les informations prévues par la Loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié,

CONSIDÉRANT que ce rapport donne lieu à un débat et est acté par délibération,

CONSIDÉRANT qu'il est rappelé que la tenue du débat ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et les orientations budgétaires présentées selon les souhaits définis par les élus pour la préparation du budget,

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2025 est en cours d'élaboration, le vote du budget interviendra lors du conseil d'administration du mardi 25 mars 2025,

Sur exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, après avoir débattu des orientations budgétaires présentées,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2025.
- **INDIQUE** que le ROB (Rapport sur les orientations budgétaires) 2025 est ci-annexé.

Loïc TAILLANTER,



**Maire de PARMAIN
Président du CCAS**

**Vice-Président de la Communauté de la Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**